



Les nouveaux cantons du département de la Loire

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département de la Loire comprendra 21 cantons au lieu de 40. Il comptera alors 42 conseillers départementaux, 21 femmes et 21 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons auront une population comprise entre 28 000 et 40 000 habitants environ, contre une fourchette comprise entre 4 000 et 40 000 habitants auparavant.

Sylvain Brouillet

La Loire comprendra 21 cantons

Dans la Loire, la nouvelle carte des cantons a été définie par le décret du 26 février 2014. Les changements se traduiront à partir de mars 2015 par la définition de 21 cantons, au lieu de 40 actuellement. Avec 43 000 habitants en 2012, le canton d'Andrézieux-Bouthéon est le plus peuplé. À l'inverse, celui de Renaison, avec près de 28 000 habitants, est celui qui l'est le moins. Le canton de Boën-sur-Lignon regroupe le plus grand nombre de communes (55), contrairement aux cantons de Saint-Étienne-1 et 6 qui comprennent exclusivement des fractions de la commune de Saint-Étienne. Les autres cantons de Saint-Étienne intègrent des communes entières de la couronne stéphanoise. C'est aussi le cas pour Roanne, dont la commune centre est éclatée entre les cantons de Roanne-1 et Roanne-2, au côté d'autres communes.

De fortes disparités entre les cantons

Le nouveau découpage fait apparaître de fortes disparités territoriales au sein du département.

Les caractéristiques démographiques sont ainsi assez différentes entre les cantons de Saint-Étienne-6 ou Roanne, où la part des personnes de plus de 65 ans dépasse 23 %, et le canton d'Andrézieux-Bouthéon, plus jeune, où cette proportion est proche de 16 %. De la même façon, la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle fluctue entre les différents cantons, et même au sein des différents cantons de Saint-Étienne.

La part des chômeurs au sens du Recensement de la population varie elle aussi fortement, de 6,9 % pour le canton de Sorbiers à plus de 19 % à Roanne.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département de la Loire



Source : DGCL

2 Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Cantons de la Loire	Population 2012	Évolution annuelle moyenne (1999-2011) (%)	Moins de 20 ans (%)	65 ans et plus (%)	Peu ou pas diplômés (%)	Diplômés du supérieur (%)	Population active (15 ans ou plus)	Chômeurs (%)	Répartition de la population active occupée (%)					
									Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Andrézieux-Bouthéon (n°1)	43 071	1,0	26,6	15,7	33,1	23,3	19 948	8,8	1,0	7,1	12,8	27,2	26,6	25,2
Boën-sur-Lignon (n°2)	29 741	1,0	23,2	20,8	40,9	15,5	13 371	8,6	6,8	8,3	6,4	22,2	26,0	30,4
Charlieu (n°3)	29 717	0,6	24,9	19,8	41,5	15,1	13 483	9,5	2,6	9,4	7,2	20,9	27,0	32,9
Le Coteau (n°4)	32 750	0,5	25,6	18,9	41,0	18,1	16 910	7,7	3,9	7,5	8,9	22,1	25,5	32,0
Feurs (n°5)	37 011	1,1	23,9	22,7	37,5	17,5	13 190	13,3	0,2	6,9	8,6	26,4	31,2	26,8
Firminy (n°6)	31 335	-0,5	24,4	21,2	42,3	17,1	14 274	8,6	3,8	8,6	8,2	22,8	26,3	30,3
Montbrison (n°7)	40 018	1,5	25,7	17,3	34,9	23,0	16 432	7,5	3,5	7,3	11,2	27,5	23,9	26,7
Le Pilat (n°8)	35 037	1,3	25,7	16,8	34,8	20,8	18 774	9,8	2,3	8,0	10,2	25,3	28,7	25,4
Renaiss (n°9)	28 774	0,5	23,8	20,5	39,6	16,6	13 007	8,1	5,9	8,4	9,1	22,1	27,0	27,5
Rive-de-Gier (n°10)	42 336	0,4	26,6	16,6	38,2	18,5	18 905	13,2	0,6	6,5	10,5	27,1	29,0	26,2
Roanne-1 (n°11)	30 298	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Roanne-2 (n°12)	29 681	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Commune de Roanne*	35 799	-0,6	21,1	23,8	42,8	16,8	14 969	19,1	0,0	6,4	11,1	21,2	33,2	28,0
Roanne-1 hors Roanne*	7 614	0,0	21,3	24,0	40,9	13,3	3 070	13,3	0,6	5,7	7,5	24,9	34,6	26,7
Roanne-2 hors Roanne*	16 566	0,7	22,9	23,1	36,9	20,2	7 118	10,2	0,3	8,5	13,5	22,8	31,3	23,6
Saint-Chamond (n°13)	40 345	-0,4	25,1	20,3	38,0	17,8	17 025	15,9	0,7	6,4	9,3	24,3	31,0	28,4
Saint-Étienne-1 (n°14)	39 412	-0,8	23,3	20,9	34,4	26,6	16 899	18,3	0,0	5,8	17,6	28,7	27,2	20,7
Saint-Étienne-2 (n°15)	36 511	-0,6	26,2	18,5	41,4	17,5	14 798	18,9	0,1	5,2	10,2	22,3	30,9	31,4
Saint-Étienne-3 (n°16)	40 115	-0,3	22,7	20,5	32,2	25,3	17 937	13,0	0,3	5,4	15,5	27,2	29,3	22,4
Saint-Étienne-4 (n°17)	36 258	-0,1	22,8	19,1	34,0	24,8	16 624	15,9	0,0	4,9	15,3	28,2	29,1	22,4
Saint-Étienne-5 (n°18)	36 309	-0,4	25,8	17,5	38,9	18,7	15 621	17,0	0,3	6,1	11,5	24,2	29,2	28,7
Saint-Étienne-6 (n°19)	39 806	-0,4	20,9	23,7	34,0	25,4	16 765	15,9	0,0	4,3	15,2	28,2	29,9	22,5
Saint-Just-Saint-Rambert (n°20)	41 673	1,1	25,8	18,0	33,9	22,2	18 719	8,6	1,9	8,8	12,0	25,0	27,3	25,0
Sorbiers (n°21)	33 565	0,5	24,8	18,8	31,0	25,6	15 424	6,9	2,9	7,6	17,3	29,2	23,9	19,1
Ensemble du département	753 763	0,2	24,4	19,6	37,0	20,5	333 261	12,2	1,8	7,0	11,5	25,2	28,1	26,4

nd : données non disponibles

*Les communes de plus de 3 500 habitants peuvent faire l'objet d'une répartition entre plusieurs cantons. Dans les agglomérations urbaines, le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Par préoccupation statistique, certaines données ne sont disponibles qu'au niveau des communes entières. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Pour la population 2012, l'Insee a calculé les populations légales pour l'ensemble des contours des nouveaux cantons. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons : c'est le cas des communes de moins de 10 000 habitants ne bénéficiant pas de découpage en IRIS.

Source : Insee, Recensements de la population 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population

Pour comprendre

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors du prochain renouvellement général des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présenteront en binôme composé d'un homme et d'une femme. Dans chaque canton, un binôme, donc deux conseillers départementaux, seront élus au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale. Ce mode de scrutin garantit la parité homme-femme, alors que les assemblées départementales ne comptent aujourd'hui que 13,8 % de femmes.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée afin de permettre l'élection de deux conseillers départementaux par canton et d'améliorer leur représentativité démographique. Près des trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leurs limites géographiques depuis 1801.

Pour en savoir plus :

- Décret n°2014-260 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Loire
- Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr - http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015

Insee Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2273-3981

@Insee 2015

